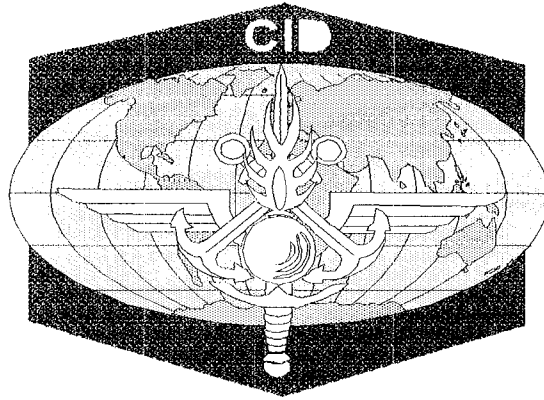


4972...132



**COLLEGE INTERARMEES DE DEFENSE.  
MEMOIRE DE STRATEGIE.**

**QUELLE STRATEGIE DE DISSUASION  
POUR LA FRANCE ?**

**CHEF DE BATAILLON ROBIN  
GROUPE C4**

**MARS 1998**

## Résumé.

---

Durant trois décennies, la France a fondé sa défense sur une stratégie de dissuasion nucléaire "du faible au fort", envisageant une frappe nucléaire massive contre son agresseur, en premier si nécessaire.

Les bouleversements stratégiques des années 1990 lui imposent de repenser sa sécurité. Le nucléaire, bien que conservant une dimension fondamentale dans les relations internationales, n'en occupe plus la place centrale. La notion même d'intérêt vital doit être reconsidérée. Le recours à l'arme nucléaire ne peut plus s'envisager dans les mêmes conditions. Pourtant, notre pays ne peut se dispenser de la possession d'un tel armement.

Aussi, la France se doit-elle d'élaborer une nouvelle politique de défense qui s'appuie sur une stratégie de dissuasion duale, nucléaire et conventionnelle, afin de répondre simultanément aux menaces, diverses dans leur nature et leur gravité, contre ses intérêts fondamentaux.

Dans sa première partie, ce mémoire aborde les mutations géopolitiques, stratégiques et sociologiques que la disparition du bloc soviétique a provoqués. Il souligne la disparition de toute menace tangible sur les frontières du pays à court ou moyen terme. Il esquisse l'ère d'incertitude du début du XXIème siècle.

La deuxième partie s'essaye à présenter la situation de la France. La conservation de l'arme nucléaire reste une priorité pour la nation. Son rôle international, et son environnement stratégique lui interdisent en effet d'abandonner un outil de souveraineté capital.

Enfin, la troisième partie montre que la possession de l'arme nucléaire impose une réflexion permanente sur son concept d'emploi. La dissuasion doit ainsi évoluer avec son temps pour conserver une légitimité pourtant battue en brèche.

\* \* \*

## **PLAN.**

### **Introduction.**

---

#### **1. Un monde nucléaire en mutation.**

---

**"Balkanisation" et prolifération.**

**Bouleversement des rapports de force.**

**"Désacralisation" du nucléaire.**

#### **2. Validité de l'armement nucléaire français.**

---

**L'environnement stratégique de la France.**

**L'illusion de la non-prolifération.**

**Dissuasion nucléaire et construction européenne**

#### **3. Une stratégie de dissuasion duale.**

---

**Nécessité d'une doctrine.**

**Légitimation de la dissuasion française.**

**De la dissuasion du faible au fort à la riposte "proportionnée."**

### **Conclusion.**

---

### **Annexes.**

---

## **Introduction.**

---

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'arme nucléaire a joué un rôle déterminant dans la stabilité du continent européen. Cependant, la disparition de l'Union Soviétique a "déréglementé" les relations internationales. Aujourd'hui, le pouvoir égalisateur de l'atome, n'est plus forcément réservé aux seules puissances nucléaires traditionnelles. Aussi, est-il permis de s'interroger sur l'opportunité de conserver l'armement nucléaire français dans sa forme actuelle. En affirmant, le 22 février 1996, le rôle central de l'arme nucléaire, le Président de la République soulignait la nécessité de repenser la posture nucléaire de la France et l'évolution indispensable du pilier Dissuasion de la stratégie de défense nationale pour mieux répondre aux risques futurs auxquels le pays peut être confronté.

Dans un contexte international déstabilisé et plus incertain, le nucléaire occupera un rôle différent mais tout aussi capital car la dissuasion par le nucléaire reste valide. La possession d'un armement nucléaire national demeure la meilleure assurance pour préserver les intérêts fondamentaux de la France. Elle doit cependant réfléchir à une stratégie de dissuasion mieux adaptée à la diversité des risques et des menaces potentiels des décennies à venir.

Le concept de dissuasion français, élaboré aux premiers jours de la Vème République n'est plus adapté aux nouveaux équilibres (et déséquilibres) mondiaux. Aussi, tout en gardant à l'esprit ses contraintes démographiques, politiques et économiques, la France doit-elle élaborer une doctrine plus souple et plus graduelle, combinant dissuasion pure et dissuasion conventionnelle, cohérente avec ses ambitions internationales.

## **1. Un monde nucléaire en mutation.**

---

Les dernières années de ce siècle constituent une période charnière en matière de sécurité mondiale. La période qui s'ouvre aujourd'hui se caractérise davantage par la multiplication et la diversification des risques que l'apparition de nouvelles menaces.

### **"Balkanisation" et prolifération.**

La conjonction de deux phénomènes d'instabilité, la "balkanisation" du monde et la prolifération nucléaire dans son sens le plus large, est à l'origine de cette situation nouvelle. A l'intérieur même d'Etats constitués<sup>1</sup>, la balkanisation se traduit essentiellement par l'irruption de forces centrifuges qui tendent à leur fragmentation.

La résurgence des nationalismes, les frictions ethniques ou religieuses, le partage des ressources naturelles sont les causes principales des crises et des tensions dans ces régions. Cette multiplication des centres de décision provoque un accroissement des risques. La menace devient plus versatile et inattendue. Elle induit une part grandissante d'irrationnel sur la scène politique internationale, au regard des normes occidentales.

---

<sup>1</sup> Z. Brzezinski souligne l'émergence d'une vaste zone d'instabilité en Asie centrale, constituée principalement des anciennes républiques du Sud de l'URSS, allant des bords de la mer Méditerranée aux frontières chinoises.

La diffusion de l'arme nucléaire représente l'autre phénomène de déstabilisation. Il peut s'agir de dissémination du stock d'armes nucléaires, du savoir-faire ou des techniques provenant de l'ancien empire soviétique, ou bien de prolifération nucléaire, notamment dans le tiers monde. De nombreux pays ont acquis récemment, ou sont sur le point de l'acquérir, la capacité de fabriquer des armes nucléaires, à partir de leurs recherches propres, de l'acquisition de savoir-faire d'autrui ou d'équipements provenant de pays exportateurs. La prolifération engendre une "banalisation" du nucléaire et peut rendre l'emploi de l'arme plus aléatoire, compte tenu du nombre grandissant de pays possesseurs.

### **Bouleversement des rapports de force.**

Les rapports de force nouveaux entre nouveaux Etats nucléaires et puissances traditionnelles vont être profondément modifiés. Indépendamment de la taille des arsenaux détenus, les risques d'escalade nucléaire limiteront la liberté d'action, et donc d'intervention, de ces dernières<sup>2</sup>.

Les déséquilibres démographiques et culturels sont globalement à l'avantage des jeunes nations nucléaires, pour la plupart issues du Tiers Monde. La valeur moindre que leurs sociétés accordent à la vie leur confère un "pouvoir de sacrifice" certain. Leur sous-développement relatif leur donne un avantage supplémentaire. Les dommages économiques seraient moins graves et moins fortement ressentis sur leur territoire qu'en Occident<sup>3</sup>. En outre, il n'est pas certain que ces nouvelles puissances modèlent systématiquement leur comportement sur celui qui a présidé aux rapports internationaux durant la Guerre Froide<sup>4</sup>. Rien ne garantit qu'elles soient sensibles aux subtilités du dialogue nucléaire né dans la guerre froide.

Certaines caractéristiques de ces pays peuvent les inciter à évoluer d'une logique de dissuasion (non-emploi), vers une logique d'emploi<sup>5</sup>. Plusieurs facteurs d'instabilité et de "déraison" y contribuent en effet. Les régimes politiques du tiers monde sont sensibles à des phénomènes déstabilisants comme les tensions ethniques ou religieuses, et les difficultés économiques éventuelles.

Le caractère autocratique de leurs institutions, l'absence de dispositifs d'échange et de confiance entre les plus hautes autorités et l'influence limitée de leur opinion publique peuvent les inciter à conduire une politique expansionniste contre leurs voisins, et à recourir éventuellement au feu nucléaire.

---

<sup>2</sup> Dans quelles conditions la coalition aurait-elle conduit les opérations de libération du Koweït si L'Irak avait disposé de l'arme nucléaire ?

<sup>3</sup> Ces pays peuvent éventuellement accepter des pertes civiles proportionnellement acceptables par rapport à l'importance de sa population (cas de la Chine).

<sup>4</sup> La Chine développe son armement nucléaire indépendamment des dispositions internationales adoptées dans le cadre du TNP. Il serait illusoire de croire que ce pays, ou l'Inde, abandonnerait son armement nucléaire parce que la France l'a fait.

<sup>5</sup> Si l'agresseur se sait capable de neutraliser préventivement l'arsenal nucléaire ennemi, il pourrait être tenté de recourir au feu nucléaire pour emporter la décision.

## **"Désacralisation" du nucléaire.**

La dimension politique, jusqu'alors incontestée, des puissances nucléaires s'estompe progressivement. La valeur du nucléaire est contestée dans les pays qui ne disposent pas de l'arme nucléaire<sup>6</sup> et dans les pays qui disposent d'une très forte supériorité technologique dans le domaine conventionnel<sup>7</sup>. La dissuasion nucléaire est de moins en moins vécue comme un mal nécessaire.

Les moyens financiers consacrés à la dissuasion sont progressivement réduits comme l'attestent la réduction des arsenaux, la disparition de systèmes d'armes entiers et le ralentissement des programmes de modernisation<sup>8</sup>.

Le concept de dissuasion nucléaire est lui même remis en question au sein de la nation. L'arme nucléaire devient moralement inacceptable dans l'esprit des opinions publiques, occidentales notamment. D'un point de vue conceptuel, la dissuasion ne paraît plus être le seul mode de gestion de la menace nucléaire. On assiste, en France même, à l'émergence de logiques d'emploi au nom d'une stratégie "du fort au fou", niant ainsi le principe de refus de la guerre inhérent à la stratégie nationale du faible au fort.

\*

La France, seule ou au sein de l'Europe, entre donc dans une ère d'insécurité nucléaire. Cependant, ses intérêts politiques et l'analyse pragmatique de ses capacités lui interdisent de se dispenser de l'armement nucléaire, élément majeur de la souveraineté nationale.

## **2. Validité de l'armement nucléaire français.**

---

La possession de l'appareil nucléaire renforce les ambitions politiques de la France. L'environnement stratégique actuel, les risques inhérents à la prolifération et les perspectives Européennes lui imposent de conserver l'arme nucléaire pour garantir sa propre sécurité.

### **L'environnement stratégique de la France.**

L'arme nucléaire Française trouve sa justification au regard de l'environnement stratégique et des ambitions politiques du pays, à savoir sa politique étrangère, sa situation géographique, et ses capacités financières et militaires conventionnelles.

---

<sup>6</sup>Il faut souligner les candidatures de l'Allemagne, du Japon, de l'Inde ou du Brésil au statut de membre permanent du conseil de sécurité, et la contestation de la présence à ce même conseil de la France ou du Royaume Uni.

<sup>7</sup> L'intérêt américain est sans doute aujourd'hui de dévaloriser le nucléaire, car leur leadership peut s'asseoir sur leur supériorité technologique et industrielle. En ne recourant qu'à des moyens conventionnels, ils pérenniseraient d'autant plus facilement leur stratégie globale de puissance et légitimeraient ainsi leurs engagements dans le monde.

<sup>8</sup> cf. annexe IV.

La France ne dispose pas de la profondeur stratégique dont bénéficient les Etats-Unis et, dans une moindre mesure le Royaume Uni<sup>9</sup>. Sa façade méditerranéenne et orientale l'expose à des risques d'escalade militaire entre des Etats qui cherchent à se doter de l'arme nucléaire, sans qu'elle en soit, pour l'instant, "la victime" désignée. La menace majeure d'agression par arme de destruction massive ne peut être écartée<sup>10</sup>.

La France est une puissance moyenne et ne pourrait s'appuyer, à l'instar des Etats-Unis, sur une dissuasion conventionnelle fondée sur une supériorité technologique écrasante. Elle n'en a ni les moyens financiers, ni les capacités opérationnelles. Rien ne permet d'affirmer que, seule, elle sortirait gagnante d'un conflit conventionnel contre une puissance régionale. Le déploiement d'un système antimissile, aussi satisfaisant sur le plan intellectuel qu'il puisse être, ne garantit pas totalement la protection du territoire national et se révélerait être d'un coût exorbitant pour la nation. La possession de l'arme nucléaire reste, pour le pays, la meilleure assurance au moindre prix.

Enfin, la conservation d'un armement nucléaire, même dans le cadre d'une phase de veille stratégique, se justifie par le fait que son développement, puis son entretien, sont un engagement sur le long terme (plus de 15 ans). Une fois abandonné, il serait pratiquement impossible sinon extrêmement difficile, pour un gouvernement d'en reprendre l'étude et la fabrication compte tenu des efforts financiers nécessaires, du poids des opinions publiques occidentales et de leur répulsion croissante à l'égard du nucléaire.

### **Illusion de la non-prolifération.**

A l'évidence, le traité de non-prolifération (TNP) freine la dissémination et la prolifération mais ne les arrête pas. L'arme nucléaire ne sera pas "désinventée". La création d'un organisme international de contrôle efficace, dans le cadre du traité, est extrêmement complexe compte-tenu des problèmes liés à son financement et à la souveraineté des Etats. Il est impossible de garantir la suppression totale de tout armement nucléaire de la surface de la Terre.

La tentation de dissimulation de quelques armes est trop tentante pour des Etats situés dans des régions conflictuelles<sup>11</sup>. En outre, un des objectifs du Traité de non-prolifération est, comme son nom l'indique, la non-prolifération. La détention de l'arme nucléaire peut être considérée comme un privilège inacceptable pour de nombreux pays non-détenteurs<sup>12</sup>.

---

<sup>9</sup>A la prolifération nucléaire, s'ajoute la prolifération balistique (cf. annexe I). Actuellement, s'ils sont tirés depuis les zones conflictuelles connues, les vecteurs disponibles permettent d'atteindre la façade méditerranéenne de l'Europe, mais ils ont des portées trop limitées pour frapper les territoires américain ou britannique.

<sup>10</sup> Une frappe nucléaire, aussi bien que chimique ou bactériologique peut être envisageable contre une ville du Sud de la France par exemple. Si par malheur, le pays était plongé dans un conflit à risque nucléaire, la destruction d'une métropole régionale ne le détruirait pas pour autant. En revanche, une frappe en second, à vocation anti-cité serait proportionnellement beaucoup plus dévastatrice pour un pays agresseur. Dans ce contexte, l'actuelle stratégie de dissuasion trouve encore sa justification.

<sup>11</sup> Dans ce cas, la détention de l'arme nucléaire ne saurait répondre à un concept de dissuasion, lequel serait devenu caduque dans le cadre du TNP, mais à une logique d'emploi, voire de chantage.

<sup>12</sup> Il est important de constater que les Etats les plus virulents sont ceux qui souhaitent la détenir pour disposer enfin de cette liberté d'action politique. A contrario, les grandes puissances nucléaires ne semblent pas davantage disposées à abandonner un tel atout diplomatique.

La dénucléarisation de l'Europe accroîtrait enfin l'influence des Etats-Unis. Le phénomène encouragerait plus que jamais les Européens à se réfugier à l'abri de la sécurité américaine même dénucléarisée, sans avoir pour autant la certitude absolue d'un engagement militaire des Etats-Unis<sup>13</sup>.

### **Dissuasion nucléaire et construction européenne.**

Une approche plus prospective incite à penser que la dissuasion française peut avoir vocation à s'étendre au continent européen, et dépasserait alors la seule protection du sanctuaire national. L'effacement russe et le retrait partiel américain d'Europe ont profondément modifié la donne matérielle et psychologique du partenariat atlantique. La légitimité même de l'Alliance est remise en cause et son élargissement compliquera davantage son fonctionnement.

La construction européenne a, de son côté, changé de sens. Aujourd'hui, l'Europe économique semble être le seul objectif concret, malgré les hésitations et les inquiétudes de ses peuples. Elle prend, progressivement, une consistance sociale, économique et juridique qui s'affirme jour après jour. Dans le cadre encore très théorique des traités de Maastricht et d'Amsterdam, une véritable entité stratégique prend forme. Inexorablement, elle parviendra à maturité avec une politique commune de sécurité et de défense et peut-être, dans un avenir lointain, un outil de défense commun. Dans cette hypothèse, l'Union Européenne devrait donc disposer du spectre entier des instruments stratégiques qui affirmeront sa souveraineté, et donc y faire place à un nucléaire mesuré et pensé, d'une manière ou d'une autre, collectivement.

Les propositions françaises vers une dissuasion nucléaire élargie à l'Europe vont dans ce sens. Il ne s'agit pas de partager la dissuasion mais de faire comprendre que les intérêts de la France se mêlent chaque jour davantage à ceux de ses voisins<sup>14</sup>. Cette communauté d'intérêts doit se confirmer et se renforcer. Les Etats nucléaires d'Europe doivent convaincre leurs partenaires que la conservation de la décision d'emploi du feu nucléaire entre les mains de deux chefs de gouvernements ne vise qu'à garantir la crédibilité d'une doctrine de dissuasion élaborée collégalement<sup>15</sup>. La dynamique européenne, si elle est associée à la volonté des principaux Etats d'Europe, ne doit pas signifier le leadership de ces derniers. C'est en inventant des solidarités, encore imparfaites aujourd'hui, partagées et assumées par tous à juste proportion, qu'une véritable communauté d'intérêts se produira, sans laquelle toute stratégie de dissuasion est inopérante.

\*

La disparition de la menace soviétique n'invalide en rien les raisons de disposer d'une force nucléaire de dissuasion. Cependant, dans un environnement encore mal défini, la France doit en affirmer la légitimité en faisant évoluer sa doctrine d'emploi.

<sup>13</sup> " l'assurance tous risques, les américains ne la donneront jamais à l'Europe." (Charles DE GAULLE)

<sup>14</sup> Les fonctions de l'arme nucléaire française au service de l'Europe peuvent être au nombre de deux : protection du territoire de l'Union contre une menace ou une agression extérieure au continent, et couverture d'une expédition militaire hors d'Europe contre une puissance nucléaire.

<sup>15</sup> Le nucléaire français doit se déterminer d'abord face aux partenaires allemands et britanniques. L'axe Paris-Londres est, de toute évidence, essentiel mais il ne pourra développer seul une dynamique suffisante sans l'engagement allemand. La participation active de l'Allemagne au débat démontrerait que les puissances non nucléaires d'Europe sont aussi recevables à parler du nucléaire. Le poids politique d'une entité européenne sur la scène internationale en sortirait renforcé.

### **3. Une stratégie de dissuasion duale.**

---

Les objectifs de la France définis dans sa politique de défense, ne lui permettent pas d'envisager la neutralité politique et l'abandon de l'arme nucléaire. Celui-ci est le garant de son indépendance nationale. Il renforce l'action de la diplomatie et celle des forces conventionnelles dans la conduite des affaires internationales.

Cependant, la France ne peut s'arc-bouter sur une stratégie de dissuasion qui répond imparfaitement aux menaces. L'élaboration d'une doctrine, fondée sur l'affirmation de principes reconnus et acceptés de la communauté internationale est désormais indispensable car elle légitime la détention de l'arme nucléaire. Rejetant toute confusion entre dissuasion et emploi, elle autoriserait une riposte proportionnée à la menace et permettrait d'intégrer l'emploi de moyens conventionnels dans un concept rénové d'ultime avertissement.

#### **Nécessité d'une doctrine.**

La stratégie du faible au fort admettait le principe d'une frappe préemptive massive. Bien qu'elle n'en porte pas le nom, la dissuasion nucléaire est une doctrine par essence. Par ailleurs, les bouleversements stratégiques ont profondément modifié le poids politique et diplomatique de la France en tant que puissance nucléaire. Faisant désormais partie des grandes puissances nucléaires, elle doit officiellement renoncer à l'emploi du feu nucléaire en premier car il lui est maintenant politiquement et médiatiquement impossible de l'envisager. Il est donc indispensable de reformuler une doctrine de dissuasion qui tienne compte de ces évolutions.

Aujourd'hui plus que jamais, la détention de l'arme nucléaire implique d'assumer le statut et les responsabilités de puissance nucléaire, et donc d'accepter de participer au dialogue et aux négociations éventuelles sur les problèmes nucléaires<sup>16</sup>. Encouragées par le recours à un langage uniformisé, aide indéniable à l'instauration de procédures de confiance réciproques, les pays nucléaires quels qu'ils soient sont incités à élaborer une doctrine nucléaire. Les conséquences de l'emploi d'une telle puissance lui imposent de réfléchir à son emploi, qu'il s'agisse d'un emploi offensif ou à caractère strictement défensif. Le nucléaire impose la réflexion et la raison.<sup>17</sup>

Enfin, la doctrine facilite l'information des opinions publiques en délivrant un message politique clair qui détermine les frontières des intérêts fondamentaux du pays et de sa souveraineté nationale. Avec l'existence d'une doctrine qui crédibilise l'armement nucléaire, l'Etat, en charge de la sécurité du pays et de son peuple affiche sa volonté et son souci d'une défense réfléchie.

---

<sup>16</sup> Le fait de se taire, de nier ou de cultiver l'équivoque ne met pas le pays à l'abri des accusations publiques. Le refus du statut nucléaire officiel amène éventuellement à être traité en paria sur la scène internationale.

<sup>17</sup> Cependant, il faut conserver à l'esprit que la logique de l'agresseur éventuel peut paraître irrationnelle aux démocraties occidentales.

## **Légitimation de la dissuasion nucléaire.**

La doctrine s'appuie simultanément sur le discours et sur les actes de l'Exécutif politique. Outre le déploiement de moyens militaires cohérents, la légitimité de la doctrine suppose l'affirmation de principes fondamentaux propres aux démocraties occidentales, et à la France en particulier, ainsi que le respect absolu des engagements internationaux en faveur du désarmement et le soutien actif du pays au processus.

L'élaboration d'une doctrine de dissuasion est d'autant plus difficile qu'elle est à la fois indispensable et beaucoup plus complexe. Son élaboration est certainement beaucoup plus difficile face à la diversité des risques, tant dans leur nature que dans leur importance. L'ère d'incertitude stratégique que le monde traverse actuellement impose aux Etats d'influence mondiale d'exprimer un discours clair et lisible pour l'ensemble des acteurs. La référence à une doctrine qui établit un catalogue de mesures adaptées à la diversité des menaces légitime ainsi la puissance nucléaire sur la scène internationale.

De même, conserver la conception aujourd'hui trop restrictive des intérêts vitaux (le territoire national et le peuple français) risque fort d'estomper l'influence politique de la France aussi bien sur la scène internationale qu'aux yeux de sa population. La contradiction entre le refus de la guerre et la tentation du repli sur soi, propres aux sociétés occidentales, et le désir de ces dernières d'exporter leurs valeurs démocratiques et humanistes doit être levée. La France, si elle souhaite affirmer sa vocation et maintenir son rang, doit désormais reconsidérer ses intérêts fondamentaux à l'échelle du monde, et les assumer<sup>18</sup>. Le Livre Blanc de 1994 souligne cette évolution en admettant une dissuasion "élargie", et en envisageant la notion d'intérêts vitaux étendus dans un contexte de sécurité collective européenne<sup>19</sup>.

La participation active de la France au développement de mécanismes de sécurité collectifs légitime aussi la possession de l'arme nucléaire. La garantie de couverture par son armement nucléaire de tout Etat non nucléaire menacé par un Etat nucléaire doit être affirmée avec force. Dans ce cadre, s'interdire toute politique de prolifération balistique et de production d'armes de destruction massive revient à sacraliser, et donc à légitimer la possession du feu nucléaire.

## **De la dissuasion du faible au fort à la riposte "proportionnée."**

La France entre désormais dans un rapport de force du fort au faible. Sa doctrine de dissuasion, tout en confirmant sa vocation strictement défensive, doit envisager une riposte proportionnée à la menace déclarée. L'éloignement actuel de la menace nous interdit désormais l'emploi du nucléaire tel que le conçoit le concept actuel. Le recours à une frappe nucléaire représente donc l'option maximale sur l'échelle des ripostes à envisager. Si le recours à cette extrémité paraît relativement perceptible dans un contexte d'agression majeure, toute la difficulté repose dans l'élaboration de réponses adaptées face à des menaces d'intensité intermédiaire.

<sup>18</sup> Il n'est pas nécessaire de préciser la frontière entre intérêts stratégiques et intérêts vitaux. Le recours à l'ultime avertissement marquera par construction la limite à ne pas franchir.

<sup>19</sup> Le scénario 2 prend en considération la possibilité dans les 20 années à venir de voir la sécurité européenne gravement menacée par un conflit impliquant une puissance nucléaire et comportant de ce fait le risque d'une mise en cause de nos intérêts vitaux, notamment le territoire national.

Le Livre Blanc nous rappelle que "veiller aux intérêts stratégiques doit permettre de prévenir des menaces contre nos intérêts vitaux"<sup>20</sup>. Il précise aussi la nécessaire évolution de l'articulation entre moyens nucléaires et moyens conventionnels. Cette volonté de nous prémunir dans ce nouveau contexte amène à imaginer la délivrance d'un avertissement de nature différente au moment où l'on estime que nos intérêts stratégiques sont en cause.

Le concept de riposte proportionnelle repose sur le respect des principes suivants : participation active à la lutte contre la prolifération des armes de destruction, et prévention des crises par l'acquisition du renseignement. Il doit également affirmer notre droit le plus strict à la légitime défense. Dans l'éventualité d'une agression par arme de destruction massive quelle qu'elle soit, notamment contre les populations, la riposte nucléaire, proportionnelle à l'intensité de l'agression, serait systématique à l'emploi de telles armes. L'arme nucléaire serait alors considérée comme un instrument de défense "tous azimuts", contre n'importe quel agresseur, situé n'importe où et pouvant agir n'importe quand. Le principe de la dissuasion par le nucléaire conserve donc pleinement sa valeur. L'ultime avertissement nucléaire préalable, qui n'est plus envisageable, évoluerait alors vers le recours à des moyens d'investigation performants, le déploiement préventif de moyens de frappe nucléaires et conventionnels<sup>21</sup>. De cette manière, la communication à l'agresseur des informations acquises et de nos capacités de rétorsion reviendrait à lui adresser un message d'ultime avertissement.

En revanche, lorsque les intérêts fondamentaux du pays sont menacés, le recours à des armes conventionnelles de très haute précision peut être alors envisagé en premier au titre de l'ultime avertissement. Le pouvoir politique se doit alors de délimiter de manière très restrictive leur emploi<sup>22</sup>. Cette démarche qui aboutit à la délivrance en non nucléaire avant la prise de conscience d'une menace sur nos intérêts vitaux se justifie par la différence d'échelle dans la menace adverse.

Pour le perturbateur-agresseur, le message serait d'autant plus "lisible" que le caractère vital de la cible choisie pour une frappe conventionnelle, la désignerait comme susceptible d'être frappée par une arme nucléaire. De sa part, une riposte nucléaire à une frappe conventionnelle reste peu probable. Elle le mettrait dans une situation suicidaire parce qu'il s'attirerait des représailles également nucléaires, sans ultime avertissement, tout en nous garantissant l'avantage de la légitime défense. Cependant, dans un cadre européen, la France ne pourrait prétendre unilatéralement à la décision d'emploi du nucléaire. En revanche, elle pourrait délivrer, seule ou avec d'autres, un avertissement non nucléaire, puisqu'il ne s'agit que d'intérêts stratégiques, conservant ainsi sa liberté d'action.

\*

Notre stratégie de dissuasion doit impérativement évoluer. De nos jours, sa légitimité est battue en brèche, faute de menaces. La doctrine à élaborer ne vise pas à désigner un ennemi, mais à délivrer un message clair à l'adresse de tout agresseur éventuel.

<sup>20</sup> Les tergiversations européennes, et l'engagement français dans le drame yougoslave montrent combien la paix en Europe est d'un intérêt stratégique pour la France. De même peut-on considérer que la liberté de circulation dans les approches terrestres ou aéromaritimes de l'Europe est aussi un intérêt stratégique.

<sup>21</sup> Le concept d'ultime avertissement nucléaire n'étant plus valide, la conservation de forces nucléaires préstratégiques ne se justifiait plus, ce qui explique le retrait du HADES et la forte réduction des escadrons Mirage 2000N/ASMP (cf. annexe IV).

<sup>22</sup> cf. annexe 6. La valeur hautement stratégique du message délivré par l'emploi d'une telle arme en interdit l'utilisation banalisée dans le cadre d'opérations aéroterrestres de type guerre du Golfe.

## Conclusion.

---

La notion de stratégie du fort au fou entretient l'ambiguïté et plonge l'opinion publique dans l'erreur. La médiatisation extrême des événements laissent croire à la folie de certains dirigeants de ce monde. Or, la détention d'armes de destruction massive ramène vite à la raison. Saddam Hussein a certainement bien compris la menace de représailles des américains ou des israéliens avant de procéder aux tirs des missiles SCUD armés de têtes chimiques. Qu'on le veuille ou non, le nucléaire rend raisonnable.

La France a tout à craindre un éventuel conflit nucléaire, dans lequel elle ne serait pas directement impliquée. Il est vraisemblable que les vertus pédagogiques causées par Hiroshima et, dans une moindre mesure, le souvenir de la pratique des essais nucléaires, s'estomperont avec le temps. Dans ce contexte de prolifération, nucléaire et balistique, l'emploi opérationnel, hors essais, d'une arme nucléaire risque de devenir très probable. Ce "coup de semonce nucléaire", au delà de son caractère dramatique, rappellera les puissances traditionnelles à leurs obligations en imposant une discipline internationale plus forte et plus contraignante aux jeunes Etats nucléaires.

A l'avenir, l'image terrifiante du nucléaire ne saurait être, à elle seule, une doctrine. Si la stratégie de dissuasion nationale (refus de la guerre totale) demeure toujours d'actualité, l'arme nucléaire demeure, pour la France et, peut-être, plus tard, pour une Europe politiquement unifiée, l'ultime protection contre des menaces de destruction massive. En dépit du désintérêt actuel des opinions publiques occidentales pour les problèmes de défense, aucun gouvernement ne peut en envisager la disparition. L'évolution de l'environnement stratégique impose malgré tout de la transformer.

Aussi La France doit-elle se doter d'une doctrine de dissuasion convaincante, réaliste et cohérente avec les moyens disponibles, qui ne laisse aucune ambiguïté quant à l'issue d'un conflit. La menace d'une destruction massive et inéluctable semble être la seule réponse à l'agression physique du pays. La solution ne réside pas seulement dans la stricte suffisance nucléaire (concept qui demeure lisible pour les puissances traditionnelles) mais aussi dans le maintien permanent d'un déséquilibre qualitatif et quantitatif persistant entre les capacités réciproques de destruction. Le discours dissuasif suppose le maintien de la suprématie technologique dans le développement des dispositifs nucléaires et d'armes conventionnelles performantes, bénéficiant de toutes les technologies (navigation, précision et miniaturisation) propres aux armes nucléaires.

Dès que la perception par l'opinion publique de la montée des dangers sera devenue plus aiguë, la reprise de la course aux armements se fera alors sous une forme différente, avec une fonction renseignement déterminante. Pourtant, les autorités politiques du pays ne pourront faire au peuple français l'économie d'une explication précise sur les questions de sécurité et de défense, appréhendées seulement par une minorité de spécialistes. Un effort d'information est indispensable car c'est le seul moyen d'enraciner l'esprit de défense dans la Nation. Toute la difficulté consistera à sensibiliser une opinion sur les enjeux stratégiques à long terme, alors qu'aucune menace identifiée et crédible n'existe aujourd'hui. La conservation d'une stratégie de dissuasion fondée sur l'arme nucléaire ne se satisfera plus d'un compromis national flou. La place de l'appareil de dissuasion doit être redéfinie de manière plus nette, sur le plan national ou européen, en cohérence avec la volonté commune de préserver la sécurité du pays.

\* \* \*

## ANNEXE I

### TRAITES ET ACCORDS SUR LA PROLIFERATION ET LE DESARMEMENT.

- Conventions de Genève.  
1925 et 1972, sur la prohibition des armes chimiques et bactériologiques.
- TNP:  
Traité de Non Prolifération nucléaire (1970).
- SALT:  
Strategic Arms Limitation Talks (1971 à 1980). Discussion USA-URSS sur la limitation des armes stratégiques.  
Le traité ABM(1972) limite les systèmes de défense anti-missiles.
- MBFR:  
Mutual and Balanced Forces Reductions (1971), sans résultats.
- CSCE:  
Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (1973 à 1978), débouche sur les MDCS.
- MDCS:  
Mesures De Confiance et de Sécurité (1978), entre les pays d'Europe; inspections mutuelles et publicité des activités militaires.
- FNI:  
Négociations eurostratégiques de Genève sur les Forces Nucléaires de portée Intermédiaire. Traité négocié de 1976 à 1984 et ratifié par les USA en 1988.
- MTCR:  
Missile Technology Control Regime; accord entre les pays du G7 et 16 autres pays pour une modération de l'exportation des techniques des missiles balistiques.
- FCE:  
Négociations sur la réduction des Forces Conventionnelles en Europe, traité signé en 1990, il concerne la zone ATTU (ATLantic To Ural).
- Accords USA - URSS sur l'interdiction des armes chimiques (1990).
- STARTI(1):  
signé à Moscou le 31 juillet 1991 entre les Etats-Unis et l'URSS. Ouvert à la ratification des Etats-Unis et des 4 Républiques héritières de l'arsenal militaire soviétique (Russie, Ukraine, Biélorussie, Kazakhstan) en 1992.
- START II:  
signé le 3 janvier 1993 à Moscou par les Etats-Unis et la Russie, non ratifié.
- Traité Ciel Ouvert (1992): Contrôle aérien entre pays de la CSCE.  
Traité de Paris (1993) portant sur l'interdiction des armes chimiques.

sources: cahier du renseignement 1/94

## **Annexes.**

---

**I. Traités et accords sur la prolifération et le désarmement.**

**II. Les risques des armes balistiques.**

**III. Inventaire des missiles de théâtre et des missiles stratégiques des pays non alignés.**

**IV. Evolution des forces nucléaires françaises.**

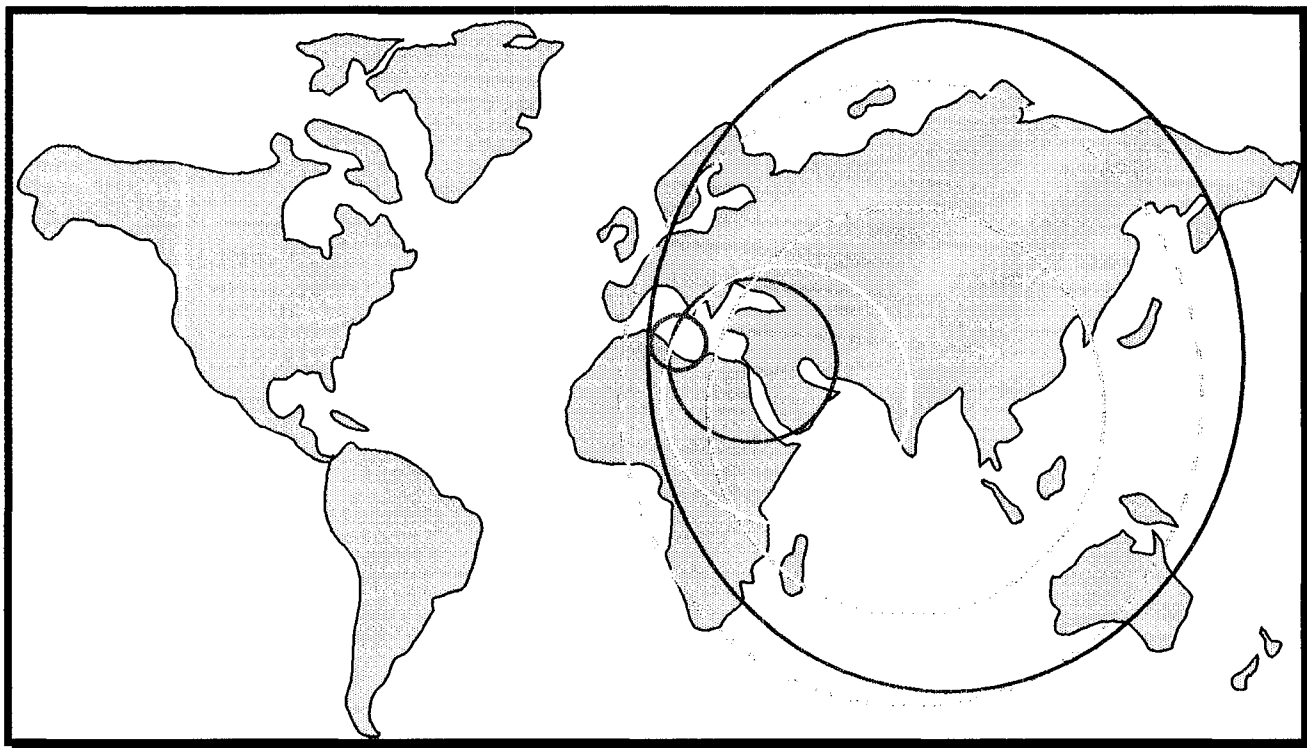
**V. Capacités des armements nucléaires français.**

**VI. Propositions concernant les moyens de dissuasion futurs.**

## Résumé. ANNEXE II.

### RISQUES DES ARMES BALLISTIQUES.

source : cahier du renseignement 12/94



Les futurs développements des armes balistiques et des vecteurs satellite mettent l'Europe à la portée d'engins capables de transporter des armes de destruction massive (nucléaire, chimique, ou bactériologique).

missile SCUD-D Syrie à charge conventionnelle (1300km.)



missile DF 3A Arabie Saoudite à charge conventionnelle (2000km).



lanceur satellite orbite polaire PSLV /Inde.



lanceur satellite Inde SLV



missile ICBM DF5/CHine (12000km.)



missile SCUD Libye (500km).

### ANNEXE III.

#### INVENTAIRE DES MISSILES DE THÉÂTRE ET DES MISSILES STRATEGIQUES.

source : cahier du renseignement 12/94

Pays	type	nom	portée(km)	charge(kg)	origine-observations
CHINE (1)	ICBM	DF5	12/13000km	3200	appellation CSS4
	IRBM	DF4	4500km	3200	appellation CSS3
	IRBM	DF3	2000km.	2000	appellation CSS2
	SLV	CZ 2/3/4			lanceurs Longue Marche
IRAK(2)	SLV	TAMUZ	2000km		lanceur satellite en dév.
INDE	IRBM PSLV GSLV	AGNI	2500km		lanceur satellite polaire en dév. lanceur satellite géosynchrone en dév.
ALGERIE(2)	SRBM IRBM	FROG7 DF3	80km 2000km.		URSS URSS. Information non confirmée
ARABIE SEOUDITE	IRBM	DF3 LANCE	2000km 100km		CSS2 à charge conventionnelle USA
UKRAINE					
ISRAEL	SRBM SRBM IRBM SLV	JERICHO 1 JERICHO 2 JERICHO 3	500km 1500km ? 2500km ?		à charge nuc. ?  en développement lanceur satellite
PAKISTAN	SRBM	MAFT	300km	800	assistance CHINE
EGYPTE	SRBM	SCUD-B	300km	1000	URSS type R17
LYBIE	SRBM	SCUD-C	500km	700	Corée du Nord. Missile vendu par Syrie.
YEMEN		SS21	100km		
ARGENTINE	SRBM	ALACRAN	200km	500	dérivé du projet CONDOR abandonné en 1990
BRESIL	SRBM SLV	SS1000	1000km	500/1000	déploiement en cours lanceur satellite en étude
IRAN	SRBM SRBM	OGHAB SCUD-C	1000km 1300km		assistance Corée du Nord

1) Certains pays participent au développement de lanceurs spatiaux (Chine, Brésil, Japon), dont la technologie peut servir au développement de vecteurs balistiques militaires (en France, les lanceurs Ariane 1 et 2 et les premiers MSBS utilisent les mêmes technologies).

2) Le démantèlement du potentiel de destruction massive de l'Irak n'a pas éliminé le savoir-faire de ses ingénieurs en matière de missiles et d'armes nucléaires.

3) L'IRAN utilise ou développe une dizaine de vecteurs de portées variables (100 à 1000km), pour la plupart dérivés du SCUD.

4) Les programmes CONDOR 1 et 2, entrepris conjointement par l'EGYPTE, l'IRAK et l'ARGENTINE, ont été arrêtés en 1990.

**ICBM** Intercontinental Ballistic Missile > 5500KM.

**IRBM** Intermediate Range Ballistic Missile >2000KM.

**SRBM** Short Range Ballistic Missile <1500KM.

**SLV** Satellite Launching Vehicule.

**PSLV** Polar Satellite Launching Vehicule.

**GSLV** Geosynchronous Satellite Launching Vehicule.

## ANNEXE IV.

### EVOLUTION DES FORCES NUCLEAIRES FRANCAISES DEPUIS 1991.

sources: M. Théléri

Les gouvernements français successifs ont appréhendé les bouleversements stratégiques des années 1990. Ils ont affirmé le principe de stricte suffisance et ont entamé dès 1991 une réduction des forces nucléaires stratégiques, en veillant à les maintenir au meilleur niveau technologique (crédibilité).

Les décisions récentes du Président Chirac s'inscrivent dans cette continuité. Elles traduisent la prise en compte du nouvel environnement stratégique et de la nécessité d'abandonner le concept de frappes nucléaires préstratégiques. Elles font entrer les forces nucléaires dans une ère de veille stratégique.

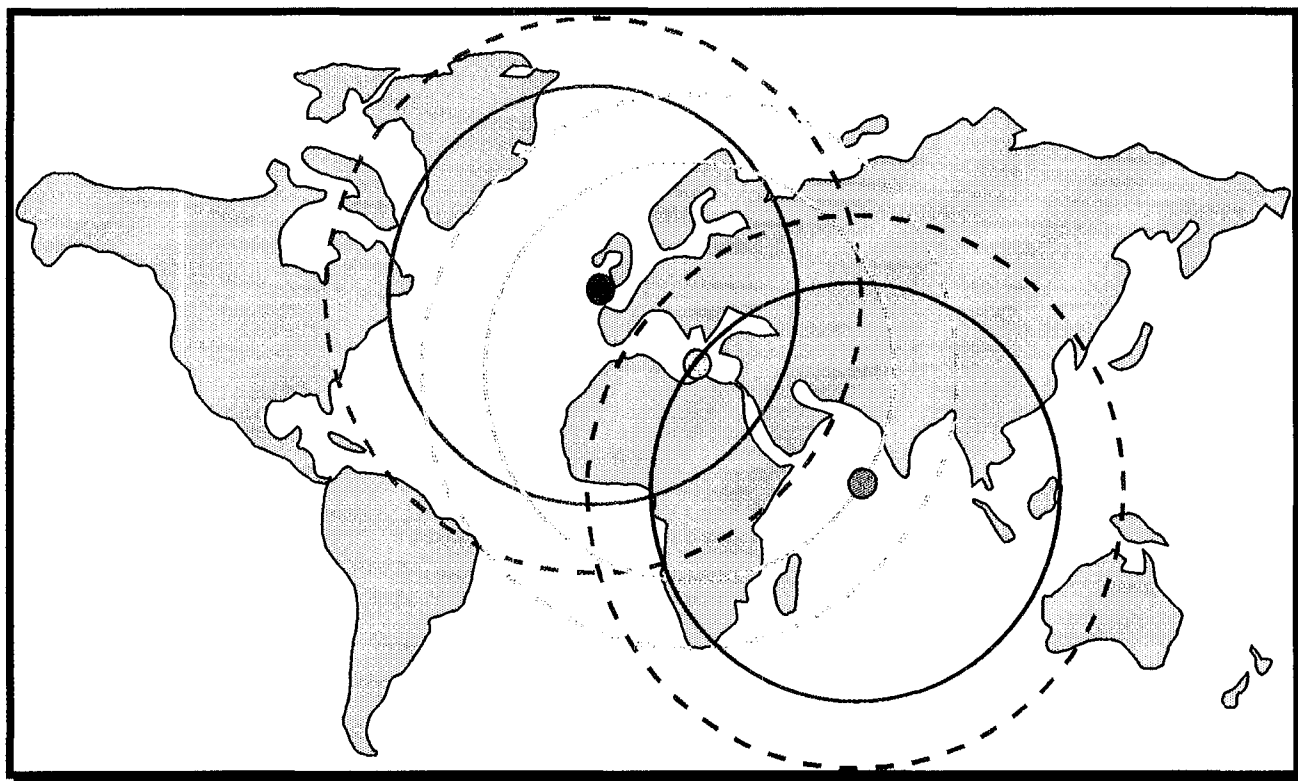
Conservons à l'esprit que l'aspect financier est capital car il proportionne les capacités des armements et des moyens. Ces capacités techniques sont elles-mêmes déterminantes dans l'élaboration d'une doctrine de dissuasion.

	1991	1993	1995	1997
<b>FOST</b>	4SNLE équipés de MSBS M4. 2SNLE équipés de MSBS M20 (2 à 3 SNLE à la mer)  416 têtes nuc.	5SNLE équipés de MSBS M4  (2 à 3 SNLE à la mer)  4 lots (64 MSBS =384 têtes nuc.)	5SNLE équipés de MSBS M4  (2 à 3 SNLE à la mer)  4 lots (64 MSBS =384 têtes nuc.)	4SNLE équipés de MSBS M45  (1SNLE à la mer. 2 SNLE à la mer en cas de crise).  3 lots (48 MSBS = 284 têtes nuc.)
<b>FAS</b>	18 SSBS S3D 16MirageVP+ASMP  18 têtes nuc.+10/15 ASMP.	18 SSBS S3D 16MirageVP+ASMP  18 têtes nuc. + 10/15 ASMP	18 SSBS S3M 16MirageVP+ASMP  18 têtes nuc+ 10/15 ASMP	
<b>Pré strat.</b>	75 MirageIII/ JAGUAR+ASMP 6à12 Sup.Et. + ASMP  30lanceurs PLUTON 25 ASMP +30 têtes nuc. PLUTON.	45 Mirage2000N +ASMP 6à12 Sup.Et.+ASMP  30lanceurs PLUTON 40 ASMP +30 têtes nuc. PLUTON.	45 Mirage2000N +ASMP 6à12 Sup.Et.+ASMP  15lanceurs HADES 40 ASMP +30 têtes nuc. HADES	15Mirage2000N +ASMP 4à8 Sup.Et.+ASMP  20 à 30 ASMP
	environ 500 têtes nucléaires	environ 480 têtes nucléaires	environ 480 têtes nucléaires	environ 300 têtes nucléaires

**nota** : Le nombre de têtes nucléaires par MSBS n'est pas fixé obligatoirement à 6. Ainsi, on peut admettre le nombre de têtes par MSBS M45 à 50 environ, ce qui diminue encore le nombre.

## ANNEXE V.

### ZONES DE PATROUILLE ESTIMEES DE LA FOST ET RAYON D'ACTION DES MSBS M45 ET M51



Zones de patrouille potentielles dans le golfe de Gascogne, la mer du Nord, la Méditerranée orientale et l'océan Indien.



Rayon d'action théorique des MSBS M45 (6000km)



Rayon d'action potentiel des MSBS M51 (8000km).

Les études sur le successeur du MSBS M45 ont débuté. A la première version, le M5, a été substituée une version moins sophistiquée, le M51, vecteur à têtes multiples (6 charges maximum, d'une puissance DE 100 à 150KT environ). Le MSBS M51 devrait entrer en service à l'horizon 2005/2010.

L'extension du rayon d'action du missile embarqué permet un déploiement opérationnel au plus près du territoire national, réduit les délais de transit et améliore la disponibilité opérationnelle des SNLE.

## ANNEXE VI.

### COMPOSITION POSSIBLE DES FORCES DE DISSUASION FRANCAISES A L'HORIZON 2015.

Tenant compte des orientations stratégiques prises par le Président de la République, les moyens nécessaires à la stratégie de dissuasion telle qu'elle est présentée dans ce mémoire pourraient être les suivants :

#### **1. Une composante sous-marine.**

En l'absence d'innovation technologique majeure dans le domaine de l'acoustique, le couple SNLE-MSBS demeure le système d'arme offrant la meilleure sécurité.

Le nombre de SNLE, fixé à 4 permet de disposer en permanence d'un sous-marin en patrouille, d'un second en disponibilité si le premier ne pouvait remplir sa mission, et des deux derniers en entretien.

La loi de programmation fixe le nombre de MSBS à 3 lots de 16 missiles, dotés chacun de 6 têtes nucléaires. Leur vocation anti-cités n'exige pas une précision inférieure à quelques centaines de mètres. En revanche, une stratégie tous azimuts impose une portée de 10000 à 14000km.

#### **2. Une composante aérienne nucléaire.**

Complément indispensable de la force sous-marine, le couple avion-missile offre l'avantage de la souplesse, l'ordre de tir pouvant être annulé jusqu'au dernier moment. Le déploiement de ce système d'arme peut également être envisagé dans le cadre de manoeuvres de dissuasion préalables à leur décisions d'emploi.

Combinant les vocations préstratégique et stratégique, le système s'articulerait autour de l'avion (RAFALE) et d'un missile supersonique. Tiré hors de portée des défenses adverses (300 à 500 km), ce dernier doit disposer d'une précision identique à celle des têtes nucléaires embarquées sur les MSBS.

La cible à atteindre devrait être de 15 à 20 appareils, à terre ou embarqués, et de 15 à 20 missiles.

#### **3. Une composante conventionnelle.**

Ce système, quelle que soit sa nature ( missile air-sol, sol-sol ou mer-sol), doit être tiré à distance de sécurité et disposer d'une précision métrique. Le niveau élevé de technologie implique donc de mettre en place un environnement complexe (cartographie, navigation).

L'intérêt d'un missile air-sol réside dans le fait que le même avion pourrait tirer l'arme nucléaire supersonique et l'arme conventionnelle. Le même missile pourrait également servir aux frappes nucléaires et aux frappes conventionnelles (comme le Tomahawk américain). Avec une tête conventionnelle, ce concept peut avoir un intérêt politique et diplomatique certain. Le caractère stratégique lié à son emploi serait ainsi confirmé. Il permettrait enfin de réaliser quelques économies de recherche et de développement.

La cible à atteindre devrait être de 60 à 80 missiles.

## **Bibliographie.**

---

### **Quel avenir pour la dissuasion nucléaire française ?**

Pierre Pascallon  
Ed. BRUYLANT

### **Initiation à la force de frappe française 1945-2010**

Marc Théliéri  
Ed. STOCK

### **Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire 1871-1991**

Maurice Vaïsse / Jean Doise  
Collection Point - Ed. du Seuil.

### **Légitime défense - Vers une Europe en sécurité au XXIème siècle.**

Pierre Lellouche  
Ed. Patrick BANON

### **Dissuasion nucléaire française : continuité et changement.**

Michel Forget.  
Revue de la Défense Nationale 12/97.

### **L'arme nucléaire dans le monde : état des lieux.**

M. Duval  
Revue de la Défense Nationale 01/98

### **Questions nucléaires.**

Cahier de la FED n°3

### **L'avenir de l'arme nucléaire.**

Thierry GARCIN.  
Collection Axes Ed. BRUYLANT.

### **Cahiers du renseignement 1/1994.**

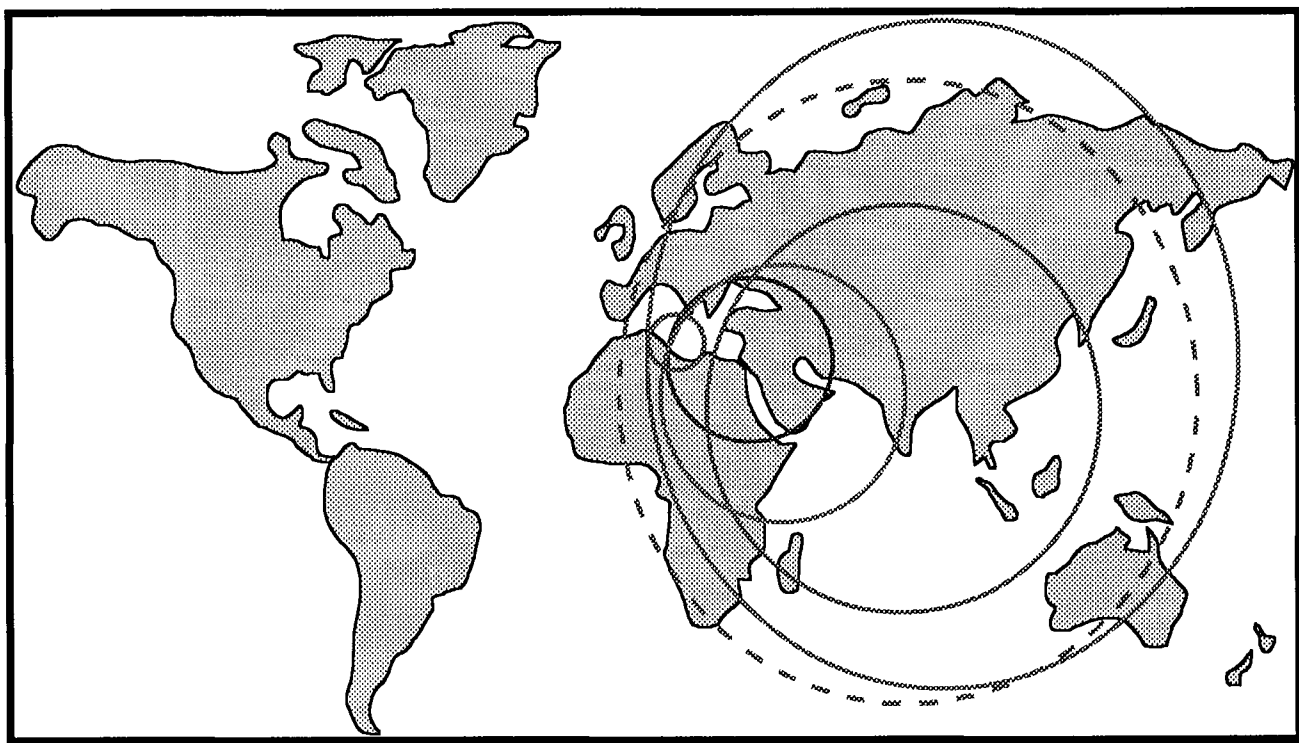
### **IESD décembre 1997 : La dissuasion nucléaire de l'an 2000.**

### **Livre blanc de la défense 1994.**

## ANNEXE II.

### RISQUES DES ARMES BALLISTIQUES.

source : cahier du renseignement 12/94



Les futurs développements des armes balistiques et des vecteurs satellite mettent l'Europe à la portée d'engins capables de transporter des armes de destruction massive (nucléaire, chimique, ou bactériologique).



missile SCUD-D Syrie à charge conventionnelle (1300km.)



missile DF 3A Arabie Saoudite à charge conventionnelle (2000km).



lanceur satellite orbite polaire PSLV /Inde.



lanceur satellite Inde SLV



missile ICBM DF5/CHine (12000km.)



missile SCUD Libye (500km).

## ANNEXE IV.

### EVOLUTION DES FORCES NUCLEAIRES FRANCAISES DEPUIS 1991.

sources: M. Théléri

Les gouvernements français successifs ont appréhendé les bouleversements stratégiques des années 1990. Ils ont affirmé le principe de stricte suffisance et ont entamé dès 1991 une réduction des forces nucléaires stratégiques, en veillant à les maintenir au meilleur niveau technologique (crédibilité).

Les décisions récentes du Président Chirac s'inscrivent dans cette continuité. Elles traduisent la prise en compte du nouvel environnement stratégique et de la nécessité d'abandonner le concept de frappes nucléaires préstratégiques. Elles font entrer les forces nucléaires dans une ère de veille stratégique.

Conservons à l'esprit que l'aspect financier est capital car il proportionne les capacités des armements et des moyens. Ces capacités techniques sont elles-mêmes déterminantes dans l'élaboration d'une doctrine de dissuasion.

	1991	1993	1995	1997
<b>FOST</b>	4SNLE équipés de MSBS M4. 2SNLE équipés de MSBS M20 (2 à 3 SNLE à la mer)  416 têtes nuc.	5SNLE équipés de MSBS M4  (2 à 3 SNLE à la mer)  4 lots (64 MSBS =384 têtes nuc.)	5SNLE équipés de MSBS M4  (2 à 3 SNLE à la mer)  4 lots (64 MSBS =384 têtes nuc.)	4SNLE équipés de MSBS M45  (1SNLE à la mer. 2 SNLE à la mer en cas de crise).  3 lots (48 MSBS = 284 têtes nuc.)
<b>FAS</b>	18 SSBS S3D 16MirageI VP+ASMP  18 têtes nuc.+10/15 ASMP.	18 SSBS S3D 16MirageI VP+ASMP  18 têtes nuc. + 10/15 ASMP	18 SSBS S3M 16MirageI VP+ASMP  18 têtes nuc+ 10/15 ASMP	
<b>Pré strat.</b>	75 MirageIII E/ JAGUAR+ASMP 6à12 Sup.Et. + ASMP  30 lanceurs PLUTON 25 ASMP +30 têtes nuc. PLUTON.	45 Mirage2000N +ASMP 6à12 Sup.Et.+ASMP  30 lanceurs PLUTON 40 ASMP +30 têtes nuc. PLUTON.	45 Mirage2000N +ASMP 6à12 Sup.Et.+ASMP  15 lanceurs HADES 40 ASMP +30 têtes nuc. HADES	15 Mirage2000N +ASMP 4à8 Sup.Et.+ASMP  20 à 30 ASMP
	<b>environ 500 têtes nucléaires</b>	<b>environ 480 têtes nucléaires</b>	<b>environ 480 têtes nucléaires</b>	<b>environ 300 têtes nucléaires</b>

**nota :** Le nombre de têtes nucléaires par MSBS n'est pas fixé obligatoirement à 6. Ainsi, on peut admettre le nombre de têtes par MSBS M45 à 50 environ, ce qui diminue encore le nombre.

### ANNEXE III.

#### INVENTAIRE DES MISSILES DE THÉÂTRE ET DES MISSILES STRATEGIQUES.

source : cahier du renseignement 12/94

Pays	type	nom	portée(km)	charge(kg)	origine-observations
CHINE (1)	ICBM	DF5	12/13000km	3200	appellation CSS4
	IRBM	DF4	4500km	3200	appellation CSS3
	IRBM	DF3	2000km.	2000	appellation CSS2
	SLV	CZ 2/3/4			lanceurs Longue Marche
IRAK(2)	SLV	TAMUZ	2000km		lanceur satellite en dev.
INDE	IRBM	AGNI	2500km		lanceur satellite polaire en dev. lanceur satellite géosynchrone en dev.
	PSLV				
	GSLV				
ALGERIE(2)	SRBM	FROG7	80km		URSS
	IRBM	DF3	2000km.		URSS. Information non confirmée
ARABIE SEOUDITE	IRBM	DF3	2000km		CSS2 à charge conventionnelle USA
		LANCE	100km		
UKRAINE					
ISRAEL	SRBM	JERICHO 1	500km		à charge nuc. ?
	SRBM	JERICHO 2	1500km ?		en développement lanceur satellite
	IRBM	JERICHO 3	2500km ?		
	SLV				
PAKISTAN	SRBM	MAFT	300km	800	assistance CHINE
EGYPTE	SRBM	SCUD-B	300km	1000	URSS type R17
LYBIE	SRBM	SCUD-C	500km	700	Corée du Nord. Missile vendu par Syrie.
YEMEN		SS21	100km		
ARGENTINE	SRBM	ALACRAN	200km	500	dérivé du projet CONDOR abandonné en 1990
BRESIL	SRBM	SS1000	1000km	500/1000	déploiement en cours
	SLV				lanceur satellite en étude
IRAN	SRBM	OGHAB	1000km		assistance Corée du Nord
	SRBM	SCUD-C	1300km		

1) Certains pays participent au développement de lanceurs spatiaux (Chine, Brésil, Japon), dont la technologie peut servir au développement de vecteurs balistiques militaires (en France, les lanceurs Ariane 1et 2 et les premiers MSBS utilisent les même technologies).

2) Le démantèlement du potentiel de destruction massive de l'Irak n'a pas éliminé le savoir-faire de ses ingénieurs en matière de missiles et d'armes nucléaires.

3) L'IRAN utilise ou développe une dizaine de vecteurs de portées variables (100 à 1000km), pour la plupart dérivés du SCUD.

4) Les programmes CONDOR 1 et 2, entrepris conjointement par l'EGYPTE, l'IRAK et l'ARGENTINE, ont été arrêtés en 1990.

**ICBM** Intercontinental Ballistic Missile > 5500KM.

**IRBM** Intermediate Range Ballistic Missile >2000KM.

**SRBM** Short Range Ballistic Missile <1500KM.

**SLV** Satellite Launching Vehicule.

**PSLV** Polar Satellite Launching Vehicule.

**GSLV** Geosynchronous Satellite Launching Vehicule.

## ANNEXE VI.

### COMPOSITION POSSIBLE DES FORCES DE DISSUASION FRANCAISES A L'HORIZON 2015.

Tenant compte des orientations stratégiques prises par le Président de la République, les moyens nécessaires à la stratégie de dissuasion telle qu'elle est présentée dans ce mémoire pourraient être les suivants :

#### **1. Une composante sous-marine.**

En l'absence d'innovation technologique majeure dans le domaine de l'acoustique, le couple SNLE-MSBS demeure le système d'arme offrant la meilleure sécurité.

Le nombre de SNLE, fixé à 4 permet de disposer en permanence d'un sous-marin en patrouille, d'un second en disponibilité si le premier ne pouvait remplir sa mission, et des deux derniers en entretien.

La loi de programmation fixe le nombre de MSBS à 3 lots de 16 missiles, dotés chacun de 6 têtes nucléaires. Leur vocation anti-cités n'exige pas une précision inférieure à quelques centaines de mètres. En revanche, une stratégie tous azimuts impose une portée de 10000 à 14000km.

#### **2. Une composante aérienne nucléaire.**

Complément indispensable de la force sous-marine, le couple avion-missile offre l'avantage de la souplesse, l'ordre de tir pouvant être annulé jusqu'au dernier moment. Le déploiement de ce système d'arme peut également être envisagé dans le cadre de manoeuvres de dissuasion préalables à leur décisions d'emploi.

Combinant les vocations préstratégique et stratégique, le système s'articulerait autour de l'avion (RAFALE) et d'un missile supersonique. Tiré hors de portée des défenses adverses (300 à 500 km), ce dernier doit disposer d'une précision identique à celle des têtes nucléaires embarquées sur les MSBS.

La cible à atteindre devrait être de 15 à 20 appareils, à terre ou embarqués, et de 15 à 20 missiles.

#### **3. Une composante conventionnelle.**

Ce système, quelle que soit sa nature ( missile air-sol, sol-sol ou mer-sol), doit être tiré à distance de sécurité et disposer d'une précision métrique. Le niveau élevé de technologie implique donc de mettre en place un environnement complexe (cartographie, navigation).

L'intérêt d'un missile air-sol réside dans le fait que le même avion pourrait tirer l'arme nucléaire supersonique et l'arme conventionnelle. Le même missile pourrait également servir aux frappes nucléaires et aux frappes conventionnelles (comme le Tomahawk américain). Avec une tête conventionnelle, ce concept peut avoir un intérêt politique et diplomatique certain. Le caractère stratégique lié à son emploi serait ainsi confirmé. Il permettrait enfin de réaliser quelques économies de recherche et de développement.

La cible à atteindre devrait être de 60 à 80 missiles.

## **Bibliographie.**

---

### **Quel avenir pour la dissuasion nucléaire française ?**

Pierre Pascallon

Ed. BRUYLANT

### **Initiation à la force de frappe française 1945-2010**

Marc Théliéri

Ed. STOCK

### **Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire 1871-1991**

Maurice Vaïsse / Jean Doise

Collection Point - Ed. du Seuil.

### **Légitime défense - Vers une Europe en sécurité au XXIème siècle.**

Pierre Lellouche

Ed. Patrick BANON

### **Dissuasion nucléaire française : continuité et changement.**

Michel Forget.

Revue de la Défense Nationale 12/97.

### **L'arme nucléaire dans le monde : état des lieux.**

M. Duval

Revue de la Défense Nationale 01/98

### **Questions nucléaires.**

Cahier de la FED n°3

### **L'avenir de l'arme nucléaire.**

Thierry GARCIN.

Collection Axes Ed. BRUYLANT.

### **Cahiers du renseignement 1/1994.**

### **IESD décembre 1997 : La dissuasion nucléaire de l'an 2000**